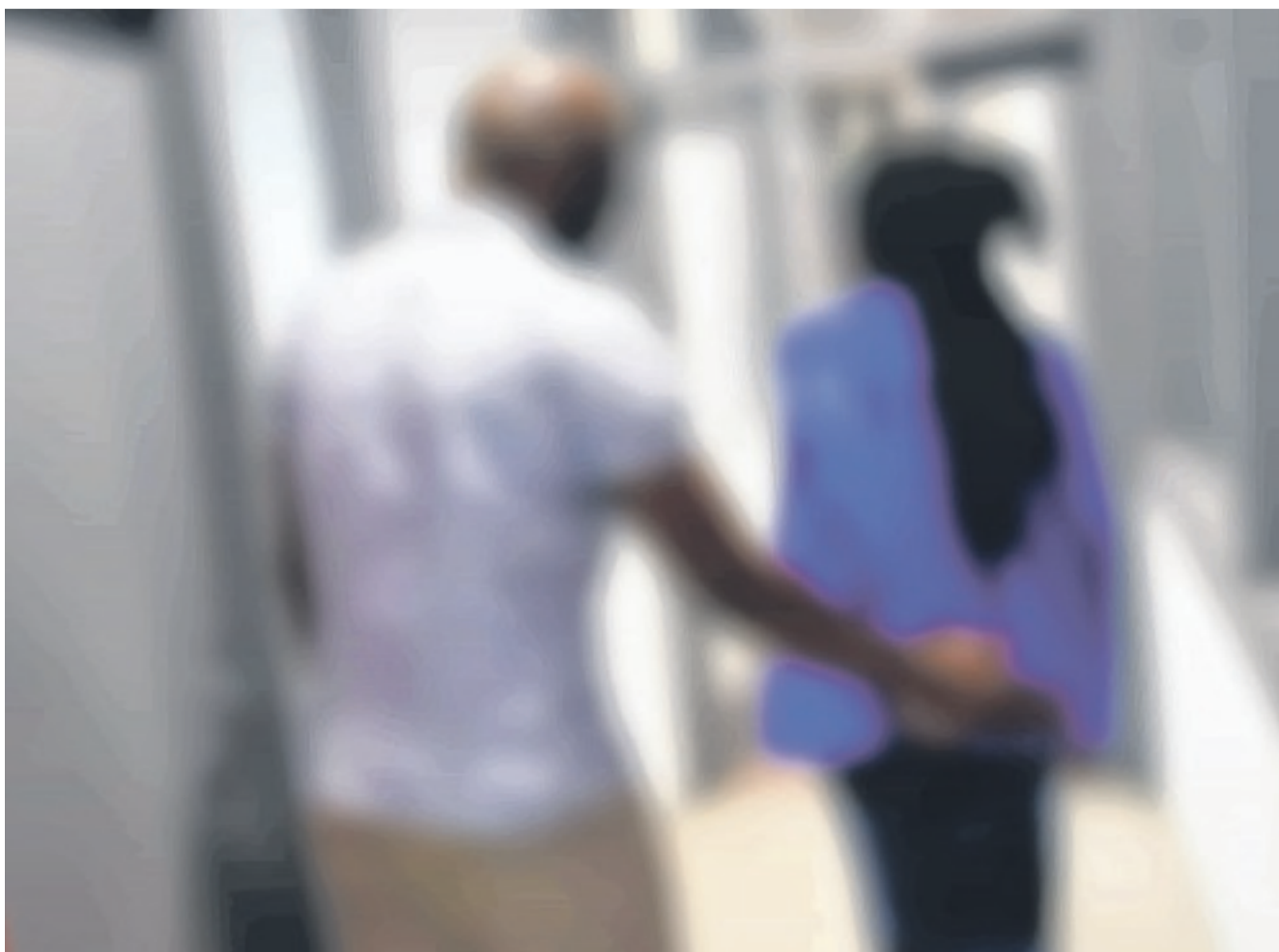


Société

**Harcèlement sexuel : gare à la sanction !**

Line R. ALOMO  
Libreville/Gabon

**UNE** main qui se pose furtivement sur une cuisse. Une caresse volée dans un couloir ou un ascenseur. Une proposition indécente à un (e) élève... La faute est discrète, souvent à cheval entre le jeu de la séduction hommes-femmes et le franchisse-



Le délit de harcèlement sexuel est désormais une infraction punie par le Code pénal nouveau. Serait-ce la fin du tabou?

Photo : Wilfried MBINAH

celle plus générale du 5 juillet 2019, date de promulgation du Code pénal nouveau. En son titre XIV, intitulé des agressions sexuelles et des atteintes aux bonnes mœurs, le Code pénal modifié définit ce qu'est le harcèlement. L'art 402 dispose ainsi : constitue des atteintes aux mœurs... "tout comportement, attitude ou parole assidue ou suggestive répétés, directement ou indirectement imputable à une personne qui, abusant de l'autorité ou de l'influence que lui confèrent ses fonctions ou son rang social, a pour but d'obtenir des faveurs sexuelles d'un individu de l'un ou l'autre sexe."

Pour ce qui est de la sanction, il est écrit à l'article 402 nouveau : "Quiconque se rend coupable de harcèlement sexuel... est puni d'un emprisonnement de six mois au plus et d'une amende de 2 000 000 de francs au plus." Une véritable révolution dont il faut encore attendre les premiers procès qui feront assurément date. Le phénomène étant plus répandu qu'il n'y paraît.

**Brèves**

**Cancer du sein : les signes à déceler avant 40 ans**

À l'approche d'octobre rose, le mois dédié à la lutte contre le cancer du sein, l'Institut Curie, premier centre européen de prise en charge des cancers, rappelle que la maladie peut aussi toucher les femmes jeunes et demande d'être vigilant face à toute anomalie survenant au niveau des seins, quel que soit l'âge.

**Une femme réalise une maturation oocytaire in vitro avant une chimiothérapie et met au monde un nouveau-né**

Pour la 1re fois, à l'hôpital Antoine-Béclère de Clamart (92), une femme ayant préservé sa fertilité avant un traitement par chimiothérapie a pu mettre au monde au nouveau-né en pleine santé.

**Une mère meurt en couches ou un bébé à la naissance toutes les 11 secondes**

Ce sont les nouvelles statistiques rendues publiques récemment par l'ONU, même si ces drames sont en net recul ces dernières décennies.

**Hypertension pendant la grossesse : les chiffres ont augmenté de 75 % depuis 1970 aux États-Unis**

Selon des chercheurs américains, l'hypertension chez les femmes enceintes de 35 ans et plus aux États-Unis aurait explosé et les Afro-Américaines seraient particulièrement exposées.

**Grossesse : le paracétamol augmenterait l'hyperactivité et le déficit d'attention chez l'enfant**

Selon une étude anglaise publiée récemment et réalisée sur les femmes enceintes ayant pris du paracétamol durant leur grossesse, on observe que leurs enfants ont parfois tendance à développer des troubles du comportement.

Rassemblées par L.R.A.

ment de ses limites. Elle est aussi difficile à prouver. Doit-on pour autant laisser faire, laisser passer ? Il y a peu, le Parlement gabonais a légiféré. Reste aux victimes d'y recourir pour mettre fin, ou du moins tempérer la pratique.

"*EN classe de terminale, mon enseignant de géographie voulait avoir des rapports intimes avec moi. Il m'insultait en plein cours, me mettait à genoux pour X raison non avérée, soit il me faisait sortir de son cours à son gré. Mes notes n'allaient jamais au-delà de 4, malgré mes efforts.*" Aisha n'a pas oublié. Elle n'a pas cédé à son professeur, mais elle n'en a jamais parlé à ses parents : "*Peut-être parce que pour en parler, il me fallait des preuves, sinon je passais pour une mauviette.*"

"*Il était mon supérieur hiérarchique, il m'a fait des avances que j'ai refusées. Alors, il a commencé à m'humilier devant tous. Il s'en prenait sans cesse à moi. Aller au boulot devenait un calvaire. Je l'ai dénoncé sans arrêt. De nombreux collègues témoignaient même en ma faveur, mais rien n'y a fait. J'ai dû négocier mon départ, tant je n'avais plus de vie.*" Will aussi a été victime du harcèlement sexuel sur son lieu de travail.

Autant de situations non exhaustives d'un phénomène dont les femmes sont les plus grandes victimes. Dans l'un et l'autre cas, il y a pression sur autrui, des contraintes dans

le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle. Le délit étant constitué, indique un avocat, lorsqu'il s'agit d'actes répétés ayant pour objet ou pour effet une rétrogradation des conditions de travail ou, au contraire, une promesse d'avancement.

Il y a quelques années, le phénomène a pris des proportions au point que Ida Reteno Assonouet, alors ministre de la Justice, initia en juin 2012, un projet de loi modifiant certaines dispositions du Code pénal relatives aux attentats aux mœurs. Il était question d'élargir leur champ de répression à toutes les agressions sexuelles, particulièrement l'inceste, et d'inclure le délit de harcèlement sexuel. L'objectif visé par ces modifications était la protection de la femme, son épanouissement et la préservation de sa dignité. Un projet d'ailleurs adopté en Conseil des ministres en sa séance du 14 juin 2012.

Mais, il aura fallu attendre 7 longues années avant de voir validées les modifications suggérées. Peut-être fallait-il au législateur définir avec précision les éléments constitutifs de la future infraction afin d'éviter toute saisine abusive des tribunaux. Ce qui est tout à fait normal, tant les jeux de la séduction hommes-femmes ne sauraient devenir des motifs de saisine des tribunaux. **DE LA DÉFINITION DU HARCÈLEMENT SEXUEL\*** Mais en juin 2016 déjà, la loi n° 010/2016, portant

lutte contre le harcèlement en milieu professionnel, va juridiquement

encadrer le phénomène chez les travailleurs. Une première victoire avant

I N M E M O R I A M



**ANGALI Clotilde Annie-Flore**  
25 septembre 2018 - 25 septembre 2019

Maman, déjà 1 an que l'Éternel t'a rappelé à lui.  
Tes enfants : **Thierry, Alex, Gaël, Dania, Yannick, Charlène et Cillia** ;  
et tes petits-enfants : **Tisha, Wally, Troy, Océane, Karis, Arthur, Edem et Alexandre**, te disent : «*dans nos cœurs, à jamais tu demeures.*»

**Maman , merci pour ton Amour !**

Messe pour le repos de son âme ce mercredi **25 septembre 2019 à 18H30** en  
l'**Eglise Coeur Immaculé de Marie de Nzeng-Ayong**, suivie d'une collation au  
domicile familiale toujours à Nzeng-Ayong.